



Assemblée générale

Soixante et onzième session

2^e séance plénière

Vendredi 16 septembre 2016, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Hommage à la mémoire de S. E. M. Islam Karimov, Président de la République d'Ouzbékistan

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire du regretté Président de l'Ouzbékistan, M. Islam Karimov, décédé le vendredi 2 septembre. Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant de l'Ouzbékistan de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple ouzbèks ainsi qu'à la famille endeuillée du Président Islam Karimov.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire du Président Islam Karimov.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de nous tous ici présents dans cette salle, j'ai le triste devoir d'adresser mes condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement de la République d'Ouzbékistan suite au décès du Président Islam Karimov. M. Karimov incarnait l'histoire moderne de la République d'Ouzbékistan, ayant dirigé le pays pendant 15 ans, depuis le premier jour de son indépendance, le 1^{er} septembre 1991. L'Ouzbékistan a toujours été au carrefour du monde, et je suis convaincu que les autorités ouzbèkes veilleront à une transition sans heurts sur la voie de la sécurité, de la stabilité, du

développement social et de la prospérité du pays et de sa population. Mes pensées et ma profonde sympathie vont aussi à la famille du Président Karimov. Je saurais gré à l'Ambassadeur Madrakhimov d'avoir l'amabilité de leur transmettre ce message.

Je donne la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me joins à tout le monde pour adresser mes condoléances à la famille endeuillée du regretté Président de l'Ouzbékistan, M. Islam Karimov. En tant que Premier Président de la République d'Ouzbékistan après son accession à l'indépendance, Islam Karimov a déployé de vastes efforts pour promouvoir le développement économique et social de son pays. L'Ouzbékistan a accompli des progrès notables dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et a appuyé les nouveaux objectifs de développement durable.

L'Ouzbékistan a aussi contribué à la stabilité et au développement de l'Afghanistan, et s'est employé à oeuvrer en faveur de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de la région. L'une des plus importantes initiatives d'Islam Karimov durant son mandat aura été la promotion de l'adoption du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui est entré en vigueur en 2009.

J'ai effectué deux visites en Ouzbékistan en tant que Secrétaire général, la dernière en juin 2015. J'y ai

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-29019(F)



Document adapté

Merci de recycler



ressenti la chaleur de l'accueil qui m'a été réservé par le peuple ouzbek et constaté la bonne coopération qui existe entre l'Ouzbékistan et les Nations Unies. J'ai aussi vu la dévastation dans la mer d'Aral et alentour. J'exhorte la communauté internationale à intensifier son appui aux efforts déployés par l'Ouzbékistan pour faire face aux conséquences de ce désastre.

Aujourd'hui, 25 ans après l'indépendance du pays, et comme l'a dit Islam Karimov lui-même les intérêts, les droits et les libertés du peuple doivent être au cœur de tous les efforts de développement. L'ONU reste déterminée à aider l'Ouzbékistan à promouvoir les libertés fondamentales, à construire des institutions démocratiques et à cultiver un climat d'ouverture et de dialogue. Á l'heure où le Gouvernement et le peuple ouzbeks ouvrent un nouveau chapitre de l'histoire du pays, je réaffirme la détermination de l'ONU, y compris du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, à continuer d'œuvrer étroitement en faveur de la paix, du développement et des droits de l'homme pour le peuple d'Ouzbékistan dans son ensemble et au-delà.

J'exprime une fois encore mes sincères condoléances suite au décès du Président Karimov.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : En cette solennelle occasion, le Groupe des États d'Afrique tient à exprimer ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République d'Ouzbékistan suite au décès du Président Islam Karimov, tragique évènement survenu le 2 septembre 2016. On se souviendra du regretté Président pour son engagement louable en faveur du développement de son pays et de la région d'Asie centrale dans son ensemble.

En Afrique, nous demandons que l'on se rappelle de son leadership dans la promotion et l'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale en 2009, qui a coïncidé avec l'entrée en vigueur en Afrique du Traité de Pelindaba cinq mois plus tard, le 15 juillet 2009. Le Groupe des États d'Afrique tient aussi, en cette triste occasion, à adresser ses sincères condoléances à la famille endeuillée du regretté Président. Que son âme repose éternellement en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan, qui va s'exprimer au nom des États d'Asie et du Pacifique.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : J'ai le triste honneur de m'adresser à vous, Monsieur le Président, de cette tribune, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique alors que nous sommes réunis aujourd'hui pour pleurer un grand dirigeant et saluer sa mémoire. Au nom de notre groupe, j'exprime mes sincères condoléances suite au décès du Président de l'Ouzbékistan, Islam Karimov, un des hommes d'État et dirigeants politiques les plus remarquables de notre époque. Nous exprimons également notre grande tristesse à sa famille endeuillée ainsi qu'au Gouvernement et au peuple ouzbeks. Nous espérons que Dieu leur donnera la force nécessaire pour faire face à cette perte irremplaçable.

Islam Karimov attachait une très grande importance au renforcement de la coopération entre son pays et les organisations internationales et régionales, et il est à l'origine de l'adhésion de son pays à l'ONU et à d'autres structures intergouvernementales. Fervent défenseur d'un monde sans armes nucléaires, il a été à l'origine de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Islam Karimov était un dirigeant intègre, attaché à des principes solides et sur lequel son pays et la société ouzbèke pouvaient compter. Insufflant à tous les citoyens un fort sentiment de fierté nationale, il les a unis en tant que solide État membre de la famille des nations. Sa volonté de faire progresser l'Ouzbékistan dès le début de son mandat de dirigeant a été démontrée par les efforts considérables qu'il a faits pour améliorer les conditions de vie de son peuple, promouvoir les petites et moyennes entreprises et l'esprit d'entreprise et développer les infrastructures, et par de nombreuses autres mesures qu'il a prises. L'ensemble de son bilan illustre son véritable souhait de maintenir de meilleures conditions économiques et sociales par des réformes solides et de faire connaître la culture ouzbèke au niveau mondial.

Pour atteindre ces nobles objectifs, il s'est attaqué à plusieurs questions pressantes, notamment l'accroissement démographique, le progrès économique national et la promotion du développement durable. Sous la devise emblématique, « L'Ouzbékistan est un futur grand État », qu'il a inventée pour unir les Ouzbeks et les encourager investir dans l'avenir, le pays a fait des avancées considérables dans de nombreux domaines. Aujourd'hui, les citoyens ouzbeks attribuent cette

remarquable réalisation au dirigeant bien-aimé que le Président Karimov était pour eux.

La vie du premier Président de l'Ouzbékistan est une source d'inspiration pour les générations futures, dans son pays et ailleurs, car les épreuves auxquelles il a dû faire face durant les différentes périodes de sa vie n'ont pas émoussé sa détermination à mener son pays sur la voie de la modernisation, du progrès et de la prospérité. Grâce à lui il occupe la place qui lui revient au sein de la communauté internationale. Feu le Président Karimov restera à jamais, dans le cœur des États d'Asie et du Pacifique, un ami sincère et proche qui a œuvré pour les idéaux les plus nobles et qui a servi au mieux les intérêts de la région. Son nom sera solidement gravé dans notre histoire, qui se souviendra de lui comme d'un grand homme d'État de notre époque.

Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique réitère sa profonde tristesse suite au décès d'un visionnaire dont la sagesse et l'autorité laisseront un vide et resteront gravées dans les mémoires. Il rend en même temps hommage à un remarquable dirigeant qui a œuvré à la stabilité régionale, et nous lui en sommes très redevables. Nous souhaitons au peuple ouzbek beaucoup de bonheur et de succès. Nous réaffirmons également la volonté du Groupe des États d'Asie et du Pacifique de travailler en coopération étroite avec le successeur d'Islam Karimov. Puisse-t-il reposer en paix auprès de ses ancêtres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Estonie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M^{me} Lind (Estonie) (*parle en anglais*) : Le 2 septembre, le monde a appris le décès du Président de la République d'Ouzbékistan, Islam Karimov. Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je tiens à exprimer mes sincères condoléances à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple ouzbeks.

Avec le décès d'Islam Karimov, l'Ouzbékistan a perdu le premier Président du pays. Sous sa direction, l'Ouzbékistan s'est affirmé comme un pays indépendant il y a plus de deux décennies. Islam Karimov était un véritable dirigeant de son pays. De grandes étapes de l'histoire de l'État ouzbek moderne sont rattachés à son nom. Sous la direction d'Islam Karimov, l'Ouzbékistan a mené une politique étrangère qui a facilité la consolidation de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale et le développement de la coopération multilatérale dans la région. J'exprime à nouveau mes

sincères condoléances à la famille d'Islam Karimov ainsi qu'au Gouvernement et au peuple ouzbeks.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : J'ai le triste devoir, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), de saluer la mémoire d'Islam Karimov, Président de l'Ouzbékistan.

Le 1^{er} septembre, la République d'Ouzbékistan a célébré le vingt-cinquième anniversaire de son indépendance. Les festivités ont rapidement été interrompues, Islam Karimov étant décédé le lendemain. L'Ouzbékistan est devenu un pays souverain sous la direction du Président Karimov. Depuis, il joue un rôle important sur la scène internationale et est un Membre actif de l'ONU. L'Ouzbékistan est le premier pays à avoir ratifié le Traité de Semipalatinsk, signé au Kazakhstan en septembre 2006, ouvrant la voie à la mise en place complète de la cinquième zone exempte d'armes nucléaires dans le monde.

En ma qualité de Président du GRULAC, je tiens à souligner que cela est très important. En 2017, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes marqueront le cinquième anniversaire du Traité de Tlatelolco, qui a porté création de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une partie du monde densément peuplée. Le GRULAC saisit cette occasion pour saluer les efforts faits par le Président Karimov en vue d'atteindre l'objectif partagé par nos peuples d'un monde exempt d'armes nucléaires. Sous sa présidence, l'Ouzbékistan a appuyé l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, une étape décisive dans la quête d'un monde à l'abri de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du besoin. Islam Karimov a favorisé le développement de l'économie ouzbèke et l'exportation de produits de base par le pays.

L'Ouzbékistan a toujours été un carrefour des échanges commerciaux et culturels. Samarcande, la ville de naissance d'Islam Karimov, ayant des racines anciennes dans la Route de la soie, est un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le GRULAC exprime ses plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple ouzbeks ainsi qu'à la famille d'Islam Karimov suite à cette perte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Mendonça e Moura (Portugal) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je présente nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement ouzbeks et, surtout, à la famille d'Islam Abduganiyevich Karimov, Président de la République d'Ouzbékistan, décédé.

On se souviendra d'Islam Karimov, le premier Président de la République d'Ouzbékistan, comme d'un dirigeant dont le mandat a marqué l'histoire moderne de son pays. Il a dirigé l'Ouzbékistan nouvellement indépendant, élaboré une nouvelle politique étrangère pour le pays, au niveau de la région et au-delà. Dans le cadre de son long mandat politique à la tête du pays, il a œuvré pour des réformes économiques, éducatives et agricoles. Les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États souhaitent un transfert du pouvoir sans heurt en République d'Ouzbékistan afin d'assurer la stabilité et la prospérité du pays et de son peuple, et attendent avec espoir les préparatifs des élections prévues le 4 décembre. Nos pensées vont à sa famille, à ses amis et au peuple ouzbek en ces moments difficiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Ouzbékistan.

M. Madrakhimov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Je voudrais remercier tous ceux qui ont pris la parole, ainsi que toutes les délégations, de leurs expressions de condoléances et de soutien en cette heure sombre pour mon pays. Le peuple ouzbek tout entier a subi un deuil immense et insondable. Le 2 septembre, nous avons perdu le premier Président de la République d'Ouzbékistan, Islam Karimov.

À la tête de l'Ouzbékistan indépendant, Islam Karimov a gagné le prestige le plus absolu de tout responsable des affaires d'un État, en élaborant et appliquant une stratégie pensée avec soin pour mettre en place un État de droit démocratique doté d'une société civile ouverte et d'une économie de marché. Le maintien et la consolidation de la souveraineté et de l'indépendance de l'Ouzbékistan ont toujours été les premières priorités du Président Karimov et sont devenus les principes fondamentaux qui ont étayé toutes ses politiques. Pour le peuple ouzbek, les réalisations majeures enregistrées

par le pays après son indépendance sont directement attribuables aux activités et à la personne d'Islam Karimov, qui est l'auteur de la Constitution du pays, laquelle est pleinement conforme aux principes de la démocratie et du droit international. Il a veillé à ce que ce document soit strictement appliqué.

Dès les tout premiers jours de l'indépendance, Islam Karimov s'est montré profondément convaincu que l'indépendance politique était impossible sans l'indépendance économique. C'est pourquoi il a conçu un programme de réformes d'envergure et a restructuré l'économie du pays, dans un effort par la suite reconnu dans le monde entier comme le modèle ouzbek pour le développement. La clef de voûte dudit modèle était la mise en œuvre de priorités stratégiques de réforme – non pas au seul prétexte de réformer, mais dans l'intérêt du peuple. Sur son initiative, l'Ouzbékistan a procédé à des réformes structurelles de grande envergure dans les domaines de la haute technologie, ainsi que dans les secteurs de la pétrochimie et de l'automobile, de l'agriculture, des équipements ferroviaires, de l'industrie pharmaceutique, du génie électrique, des textiles et des matériaux de construction.

Grâce à la concrétisation des réformes du Président Islam Karimov, le pays a été reconnu comme faisant partie des économies enregistrant la croissance la plus rapide du monde. Il a organisé la réforme agricole, faisant émerger une nouvelle classe de propriétaires terriens – un mouvement d'agriculteurs. Sur son initiative, un programme est en cours d'exécution pour réformer pleinement le modèle des villages et exploitations agricoles afin de garantir une bonne qualité de vie dans les zones rurales et agricoles.

En tant que Commandant en chef des forces armées, Islam Karimov s'est acquitté de réformes de grande envergure pour accroître la puissance militaire et le potentiel des forces armées, afin qu'elles puissent protéger l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République d'Ouzbékistan, l'inviolabilité de ses frontières et la vie pacifique de sa population. Il a élaboré et mis en œuvre le concept de politique étrangère du pays, axé autour de l'amour de la paix, sur la base de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États et du règlement des différends et conflits par des solutions politiques exclusivement pacifiques.

Islam Karimov a considérablement contribué à garantir la paix et la stabilité dans la région et le monde entier. En rupture totale avec des dogmes et stéréotypes dépassés, le Président a lancé la rédaction et la mise en

œuvre d'un programme national complet de réforme de la formation professionnelle et de l'éducation, en adéquation avec les normes internationales les plus récentes. Islam Karimov a été l'infatigable locomotive des travaux visant à établir un nouveau système pour l'éducation des jeunes générations, en faisant évoluer les modes de réflexion et la perception de notre jeunesse, qui sera le facteur déterminant du présent et de l'avenir de l'Ouzbékistan. Il a hissé le respect des valeurs spirituelles de notre peuple au niveau de la politique publique, en préservant et revitalisant notre religion, nos traditions, nos coutumes et notre inestimable patrimoine historique, et en apportant une énorme contribution à la visibilité croissante du pays sur la scène internationale. Il a été à l'origine de la création des institutions de la société civile, et il en particulier renforcé le rôle de l'institution de la mahalla dans le Gouvernement et en a élargi les droits et compétences.

Notre peuple connaît et apprécie Islam Karimov comme quelqu'un qui a engagé des réformes de grande portée ayant totalement transformé le visage de notre capitale, Tachkent, ainsi que d'autres villes, grandes et petites, en modernisant leur infrastructure et leur architecture. En reconnaissance de sa contribution au développement de l'Ouzbékistan en tant qu'État souverain et indépendant et à l'instauration d'un État de droit démocratique garantissant la paix civile et la concorde nationale, Islam Karimov a été nommé Héros de l'Ouzbékistan et s'est vu décerner les médailles Mustakillik et Amir Temur. Il était un membre actif de l'Académie des sciences de l'Ouzbékistan. Il a également reçu le titre de Docteur émérite dans plusieurs États étrangers, ainsi que des titres, médailles et décorations honorifiques qui lui ont été remis par divers États et organisations internationales de premier plan.

Islam Karimov s'est donné sans compter à son peuple et à son pays. Il a mis toute sa vie, jusqu'à son dernier jour, au service de l'Ouzbékistan. Le nom révérend du premier Président de la République de l'Ouzbékistan, fils éminent de l'Ouzbékistan, Islam Karimov, restera à tout jamais gravé dans les cœurs et les mémoires de notre peuple.

M^{me} Young (Belize), Vice-Présidente, assume la présidence.

Point 7 de l'ordre du jour

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Premier rapport du Bureau (A/71/250)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : J'invite maintenant l'Assemblée générale à porter son attention sur la section I du rapport du Bureau. Dans cette section, le Bureau prend note des informations figurant au paragraphe 2.

J'appelle à présent l'attention de l'Assemblée générale sur la section II, intitulée « Organisation de la session », qui contient un certain nombre de recommandations concernant le Bureau, la rationalisation des travaux, la date de clôture de la session, les horaires des séances, le débat général, la conduite des séances, etc.

Au paragraphe 26, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait que le débat général commencera le mardi 20 septembre, et recommande qu'ils se poursuive le samedi 24 septembre.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note des informations qui figurent au paragraphe 26 et approuve la recommandation tendant à ce que le débat général se poursuive le samedi 24 septembre?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Toutes les autres recommandations qui figurent à la section II du rapport du Bureau ont trait à la pratique établie. En conséquence, plutôt que de les examiner une par une, il me semble qu'il serait préférable d'examiner dans leur ensemble toutes les questions d'organisation relatives à l'Assemblée générale. En l'absence d'observations concernant cette méthode, nous procéderons ainsi.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note de toutes ces informations et approuver toutes les recommandations faites par le Bureau à la section II du rapport?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puisque nous venons d'adopter la recommandation figurant au paragraphe 21 qui vise à lever les conditions énoncées aux articles 67 et 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale pour déclarer une séance ouverte, j'engage les délégations à être présentes dans les salles de réunion à l'heure fixée dans le but de veiller à la ponctualité et à l'efficacité des travaux de l'Assemblée.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note de l'information qui figure au

paragraphe 53 concernant la présentation des projets de proposition en temps voulu pour examen de leurs incidences sur le budget-programme?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : J'invite maintenant les membres à se pencher sur la section III, consacrée à l'adoption de l'ordre du jour. La question de la répartition des points à l'ordre du jour sera abordée ultérieurement, à la section IV.

Dans la section III, le Bureau a pris note des informations figurant aux paragraphes 67 à 69. Au paragraphe 70, en ce qui concerne le point 38 du projet d'ordre du jour, intitulé « Question de l'île comorienne de Mayotte », le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre B, intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales », étant entendu que l'Assemblée générale n'examinerait pas ce point. Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 71, en ce qui concerne le point 59 du projet d'ordre du jour, intitulé « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India », le Bureau a décidé de recommander que son examen soit reporté à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale et qu'il soit inscrit à l'ordre du jour provisoire de cette session. Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 72, en ce qui concerne le point 62 du projet d'ordre du jour, intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix », le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre B, intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 73, en ce qui concerne le point 88 du projet d'ordre du jour, intitulé « Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965 », le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre F, intitulé « Promotion

de la justice et du droit international », étant entendu que l'Assemblée générale n'examinerait pas ce point avant juin 2017 et qu'à compter de cette date, elle ne l'examinerait que sur notification d'un État Membre.

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 74, en ce qui concerne les alinéas mm), nn), oo), pp) et qq) du point 99 du projet d'ordre du jour, intitulés, respectivement, « Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés », « Conséquences humanitaires des armes nucléaires », « Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires », « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires » et « Application de la Convention sur les armes à sous-munitions », le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre G, intitulé « Désarmement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 75, en ce qui concerne l'alinéa i) du point 116 du projet d'ordre du jour, intitulé « Nomination de membres du Conseil du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables », le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre I, intitulé « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ».

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 76, en ce qui concerne l'alinéa u) du point 133 du projet d'ordre du jour, intitulé « Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies », le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre I, intitulé « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ».

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 78, en ce qui concerne le point 172 du projet d'ordre du jour, intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains », le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre I, intitulé « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ».

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 79, en ce qui concerne le point 173 du projet d'ordre du jour, intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains », le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre I, intitulé « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ».

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 80, concernant le point 174 du projet d'ordre du jour, intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum pour le développement des îles du Pacifique », le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ».

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 81, en ce qui concerne le point 175 du projet d'ordre du jour, intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale », le Bureau a décidé de recommander son inscription sous le titre I, intitulé « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ».

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'ordre du jour que le Bureau, au paragraphe 82 de son rapport, recommande à l'Assemblée générale d'adopter, compte tenu des décisions qui viennent d'être prises concernant le projet d'ordre du jour.

L'ordre du jour étant articulé autour de neuf titres, nous examinerons l'inscription des points à l'ordre du jour sous chaque titre globalement. Je rappelle encore une fois aux membres qu'à ce stade, nous n'examinons aucune question quant au fond.

Les points 1 et 2 ont déjà été traités. Nous passons aux points 3 à 8. Puis-je considérer que ces points sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'inscription des points figurant sous le titre A, « Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies ». Puis-je considérer que les points figurant sous le titre A sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au titre B, « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Puis-je considérer que les points figurant sous le titre B sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Samvelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que la délégation de l'Arménie prend la parole durant la session en cours, je tiens tout d'abord à féliciter M. Peter Thomson de son accession à la présidence de l'Assemblée générale, ainsi que les autres membres du Bureau, et à les assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation dans leur conduite des délibérations et des travaux de l'Assemblée générale.

Je tiens à souligner que l'Arménie se dissocie du consensus sur le point 37 de l'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Je prie le Président de demander au Secrétariat de prendre

dûment en compte la position arménienne dans le procès-verbal officiel de la présente séance.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous prenons note de la déclaration du représentant de l'Arménie.

Nous passons maintenant au titre C, « Développement de l'Afrique ». Puis-je considérer que le point figurant sous le titre C est inscrit à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au titre D, « Promotion des droits de l'homme ». Puis-je considérer que les points figurant sous le titre D sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au titre E, « Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire ». Puis-je considérer que les points figurant sous le titre E sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au titre F, « Promotion de la justice et du droit international ». Puis-je considérer que les points figurant sous le titre F sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au titre G, « Désarmement ». Puis-je considérer que les points figurant sous le titre G sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Le titre H est intitulé « Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ». Puis-je considérer que les points figurant sous le titre H sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons enfin au titre I, « Questions d'organisation, questions administratives et autres questions ». Puis-je considérer que les points figurant sous le titre I sont inscrits à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à la section IV du rapport du Bureau, qui porte sur la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Bureau a pris note des informations figurant aux paragraphes 83 à 85. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des informations figurant au paragraphe 85 en ce qui concerne l'octroi du statut d'observateur?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen des recommandations figurant aux paragraphes 87 à 91. Nous allons examiner les recommandations une par une. Avant de poursuivre, je rappelle aux membres que les points de l'ordre du jour cités ici se rapportent à l'ordre du jour figurant au paragraphe 82 du rapport dont nous sommes saisis, qui est publié sous la cote A/71/250.

Nous passons maintenant aux paragraphes 87 a) à m), qui ont trait à un certain nombre de points réservés aux séances plénières. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de toutes les informations dont le Bureau souhaite qu'elle prenne note et approuve toutes les recommandations du Bureau figurant aux paragraphes 87 a) à m)?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant aux paragraphes 88 a) et b), qui ont trait au point 98 de l'ordre du jour, intitulé « Désarmement général et complet », et aux alinéas mm), nn), oo), pp) et qq) du point 98, intitulés, respectivement, « Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés », « Conséquences humanitaires des armes nucléaires », « Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires », « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires » et « Application de la Convention sur les armes à sous-munitions », qui relèvent de la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve les recommandations figurant aux paragraphes 88 a) et b)?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant aux paragraphes 89 a) à c), qui ont trait au point 132 u) de l'ordre du jour, intitulé « Caisse commune des pensions du personnel des

Nations Unies »; au point 135, intitulé « Planification des programmes »; et au point 145, intitulé « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies », qui relèvent de la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve les recommandations figurant aux paragraphes 89 a) à c)?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Nous passons maintenant aux paragraphes 90 a) à d), qui ont trait au point 170 de l'ordre du jour, intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains »; au point 171, intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains »; au point 172, intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum pour le développement des îles du Pacifique »; et au point 173, intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale », qui relèvent de la Sixième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve les recommandations figurant aux paragraphes 90 a) à d)?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Nous passons maintenant aux paragraphes 91 du rapport du Bureau, qui traite du renvoi des questions inscrites à l'ordre du jour à la plénière et à chacune des grandes commissions.

Nous passons d'abord à la liste des questions dont le Bureau recommande qu'elles soient examinées directement en séance plénière sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions pour examen en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Nous passons maintenant à la liste des questions dont le Bureau a recommandé le renvoi à la Première Commission sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Première Commission?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Nous passons maintenant à la liste des questions dont

le Bureau recommande le renvoi à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Nous passons maintenant à la liste des questions dont le Bureau recommande le renvoi à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Quatrième Commission?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Nous passons maintenant à la liste des questions dont le Bureau a recommandé le renvoi à la Deuxième Commission sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Nous passons maintenant à la liste des questions dont le Bureau a recommandé le renvoi à la Troisième Commission sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Troisième Commission?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Nous passons maintenant à la liste des questions dont le Bureau recommande le renvoi à la Cinquième Commission sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Enfin, nous arrivons à la liste des questions dont le Bureau recommande le renvoi à la Sixième Commission sous les titres pertinents. Compte tenu des décisions

qui viennent d'être adoptées, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve le renvoi de ces questions à la Sixième Commission?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen du premier rapport du Bureau. Je tiens à remercier tous les membres de l'Assemblée de leur coopération. Chaque grande commission recevra la liste des points de l'ordre du jour qui lui sont renvoyés afin de pouvoir débiter ses travaux conformément à l'article 99 du Règlement intérieur.

Je souhaiterais maintenant appeler l'attention des représentants sur la question de la participation du Saint-Siège, en sa qualité d'État doté du statut d'observateur, à la session et aux travaux de l'Assemblée générale.

Conformément à la résolution 58/314 en date du 1^{er} juillet 2004 et à la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/58/871, le Saint-Siège, en sa qualité d'État doté du statut d'observateur, participera aux travaux de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale sans qu'aucune autre explication liminaire ne soit nécessaire préalablement à toute intervention.

Je souhaiterais également appeler l'attention des représentants sur la question de la participation de l'État de Palestine, en sa qualité d'État doté du

statut d'observateur, aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

Conformément aux résolutions 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974; 43/177 du 15 décembre 1988; 52/250 du 7 juillet 1998; et 67/19 du 29 novembre 2012, ainsi qu'à la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/52/1002, l'État de Palestine, en sa qualité d'État doté du statut d'observateur, participera aux travaux de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale sans qu'aucune autre explication liminaire ne soit nécessaire préalablement à toute intervention.

Je souhaiterais enfin appeler l'attention des représentants sur la question de la participation de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice, aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

Conformément à la résolution 65/276 du 3 mai 2011 et à la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/65/856, les observateurs de l'Union européenne participeront aux travaux de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale sans qu'aucune autre explication liminaire ne soit nécessaire préalablement à toute intervention.

La séance est levée à 16 h 5.